Département de SEINE-ET-MARNE -o-o-o- Canton de ROISSY-EN-BRIE -o-o-o- Commune de ROISSY-EN-BRIE	**DOMAINE** Commande Publique

Informatique : FL

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE – FRATERNITE

DÉCISION DU MAIRE n° 22/2024
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Contrat de service SYNBIRD (ESA)

Le Maire de Roissy-en-Brie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122.22,

VU la délibération n°16/2020 en date du 02 juin 2020 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du maire n°154/2020 en date du 08 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pierre VASSEUR, Adjoint au maire,

CONSIDERANT que la mairie de Roissy-en-Brie a souscrit à la solution Synbird Premium et qu'il convient d'en assurer la maintenance,

CONSIDERANT la proposition de la société SAS SYNBIRD.

D E C I D E :

Article 1 : De passer le contrat de service avec la société SAS SYNBIRD, sise 7 rue sainte Barbe – 73000 CHAMBERY.

Article 2 : Le contrat est conclu pour un abonnement annuel de 9.000 prises de rendez-vous, montant 2 250,00 H.T., soit 2 700,00 € T.T.C. et d'un abonnement File d'attente 9 guichets pour un montant annuel de 1 849,00 € H.T., soit 2 218,80 € T.T.C.

Article 3 : Le contrat prend effet au 01 mars 2024 pour une durée de deux ans. Au-delà de cette période, il sera reconduit tacitement pour une durée d'un an, sans pouvoir excéder 4 ans, soit jusqu'au 29 février 2028.

Article 4 : Précise que la dépense sera prévue au budget de l'exercice.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. Un extrait sera affiché en Mairie

Fait à Roissy-en-Brie, le 7 février 2024

MAIRIE DE ROISSY-EN-BRIE (SEINE-ET-MARNE)

Le Maire Adjoint en charge de la Commande Publique,

Pierre VASSEUR